

Les membres du conseil d'administration

Mandat 2015-2020



PRÉSIDENTE

Chantal Gonthier
COLLÈGE 1
EXPLOITANTE
ROQUEFORT (40)



1^{er} VICE-PRÉSIDENT

Jean-Bernard Seguemille
COLLÈGE 2
SALARIE
PRÉSIDENT CRA (en alternance)
PONTACQ (64)

1^{er} collège • 9 membres

REPRÉSENTANTS DES EXPLOITANTS
AGRICOLÉS



Claudine Boudassou
VICE-PRÉSIDENTE
EXPLOITANTE
MORLASS (64)



Charlette Laborde
PRÉSIDENTE CPASS (en alternance)
EXPLOITANTE
NAVARRENX (64)

2^e collège • 12 membres

REPRÉSENTANTS DES SALARIÉS



Pascal Lagarde
VICE-PRÉSIDENT
SALARIE
DAX SUD (40)



Alain Martin
PRÉSIDENT CPASS (en alternance)
RETRAITE
MONT DE MARSAN SUD (40)



Daniel Salhorgne
PRÉSIDENT CPSS
RETRAITE
MONT DE MARSAN SUD (40)

3^e collège • 6 membres

REPRÉSENTANTS DES EMPLOYEURS
DE MAIN-D'ŒUVRE



J.-Pierre Apeçarena
VICE-PRÉSIDENT
CUMA AMIKUZE
SAINT PALAIS (64)



Didier Dolheguy
PRÉSIDENT CPSNS
SCEA DE CABANA
BIDACHE (64)

2 membres

REPRÉSENTANTS
DES ASSOCIATIONS
FAMILIALES



Claudine Fauthoux
VICE-PRÉSIDENTE
EXPLOITANTE
MONSEGUER (40)

Le bureau



J.-Michel Lalanne
PRÉSIDENT CRA (en alternance)
EXPLOITANT
AIRE SUR L'ADOUR (40)



Daniel Dufau
VICE-PRÉSIDENT CPSS
RETRAITE
ANGLET SUD (64)



J.-Marc Benquet
VICE-PRÉSIDENT CPSNS
ASSOCIATION AGRI-RENFORT
MONT DE MARSAN SUD (40)



Christian Bergerot
EXPLOITANT
VILLENEUVE DE MARSAN (40)



Bernard Berque
EXPLOITANT
MIMIZAN (40)



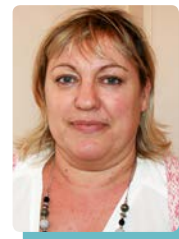
M.-Sylvie Crestian
SALARIEE
SAINT SEVER (40)



François Doumecq
RETRAITE
PAU CENTRE (64)



J.-Louis Hitta
SALARIE
IHOLDY (64)



M.-Hélène Cazaubon
FDSEA DES LANDES
SAINT SEVER (40)



Gilles Ladaurade
EARL LADAURADE
MONEIN (64)



Gérard Locardel
SALARIE
BOUILLON (64)



J.-Marc Etchart
EXPLOITANT
ST JEAN PIED DE PORT (64)



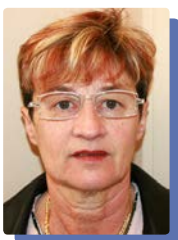
Sylviane Hondet
EXPLOITANTE
LESCAR (64)



Yahn Le Prettre
SALARIE
HAGETMAU (40)



Alain Orduna
SALARIE
MAULEON (64)



Nicole Paloque
SALARIEE
MORLASS (64)



Arnaud Tachon
GE DEPARTEMENTAL LANDES
MONT DE MARSAN NORD (40)



Delphine Lescastereyres
EXPLOITANTE
BIDACHE (64)



Daniel Touya
RETRAITE
POUILLON (40)

Siègent également au conseil d'administration, avec voix consultative,
3 représentants du personnel désignés par le comité d'entreprise de la caisse MSA Sud Aquitaine.

* CPSNS : Comité de protection sociale des non-salariés agricoles
CPSS : Comité de protection sociale des salariés agricoles

CASS : Comité d'action sanitaire et sociale

* CRA : Commission de recours amiable

(* La présidence et la vice-présidence du Comité d'action sanitaire et sociale et de la Commission de recours amiable fonctionnent en alternance annuelle).



L'essentiel & plus encore

Elle décide des suites à donner aux réclamations des assurés portant sur l'application de la réglementation agricole (cotisations, prestations et accidents du travail). Elle traite des demandes de remises (pénalités ou majorations de retard, indus de prestations familiales...), d'admissions en non-valeur de créances, des échéanciers de paiement, etc.

QUELLES SONT SES MISSIONS ?

Elle est composée d'administrateurs salariés et d'administrateurs non salariés.

LA COMMISSION DE RECOURS AMIABLE

Il étudie et donne des avis au conseil d'administration sur toutes les questions concernant l'action sanitaire et sociale :

QUELLES SONT SES MISSIONS ?

Il est composé paritément d'administrateurs salariés et d'administrateurs non salariés.

LE COMITÉ D'ACTION SANITAIRE ET SOCIALE

Il étudie et donne des avis au conseil d'administration sur toutes les questions concernant la protection sociale des salariés, en particulier sur la prévention des risques professionnels, la santé au travail, les partenariats relatifs à la protection sociale complémentaire.

QUELLES SONT SES MISSIONS ?

Il est composé des administrateurs des 2^e et 3^e collèges, ainsi que de l'administrateur salarié représentant des familles.

LE COMITÉ DE PROTECTION SOCIALE DES SALARIÉS AGRICOLES

Il étudie et donne des avis au conseil d'administration sur toutes les questions concernant la protection sociale des non-salariés, en particulier sur la prévention des risques professionnels et la santé au travail, les partenariats.

QUELLES SONT SES MISSIONS ?

Il est composé des administrateurs des 1^{er} et 3^e collèges, ainsi que de l'administrateur non salarié représentant des familles.

LE COMITÉ DE PROTECTION SOCIALE DES NON-SALARIÉS AGRICOLES

Il est composé de 29 membres (27 administrateurs élus par l'assemblée générale et 2 désignés par l'Union Nationale des Associations Familiales) pour 5 ans.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Il détermine la politique générale de la caisse MSA pour mettre en œuvre la protection sociale agricole.
- Il définit au plan local les politiques en matière d'action sanitaire et sociale, de prévention de la santé et des risques professionnels, d'offre de services sur le territoire, d'aide aux agriculteurs et aux salariés en difficulté.
- Il fait remonter au niveau national les propositions et les vœux des élus locaux concernant les politiques sociales en matière de santé, de famille, de retraite...
- Il vote le budget et examine les comptes de la caisse MSA.
- Il représente la caisse MSA auprès des pouvoirs publics, partenaires sociaux ou encore des organismes agricoles.
- Il contribue à l'évolution de la protection sociale agricole.

La MSA Sud Aquitaine, c'est...

29 administrateurs et 1 025 délégués cantonaux élus
404 collaborateurs dont 31 travailleurs sociaux
15 médecins, dentistes, infirmiers et 10 conseillers en prévention
85 000 bénéficiaires
9 pôles territoriaux

L'organisation territoriale

Les pôles territoriaux

9 pôles territoriaux sont constitués de cantons regroupés autour d'un lieu d'accueil MSA. Sur chaque pôle, interviennent les Conseillers en protection sociale, les Assistantes sociales et les Animateurs de l'échelon local.

Le Conseil territorial

Il est composé des Présidents cantonaux. Il rend compte des actions locales engagées sur les territoires ainsi que des besoins exprimés par les populations.

Les Comités territoriaux

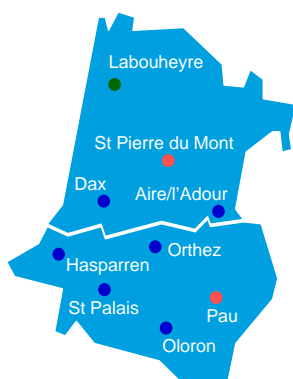
Ils sont constitués autour des 9 pôles territoriaux. Ils sont composés des présidents cantonaux et de délégués. Ils recensent les besoins des territoires et préparent des actions.

Les délégués MSA

Ils sont le relais entre la MSA et ses adhérents. Ils participent à des projets locaux. Ils représentent la MSA au plan local et font vivre le mutualisme.

Carte des pôles territoriaux et points d'accueil :

- Siège social, site
- Agences MSA
- Bureau d'accueil



MSA Sud Aquitaine
70 rue Alphonse Daudet 1 place Marguerite Laborde
40286 ST PIERRE DU MONT CEDEX 64017 PAU CEDEX
www.msasudaquaine.fr



LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA MSA SUD AQUITAINE



Credits photos : MSA Sud Aquitaine / iStockphoto / Shutterstock / Phoebe / T. Lume / Christian Water / CCAlSA Images. Conception MSA Sud Aquitaine. Impression Castlay 11/2015

www.msasudaquaine.fr

